

HASEVIVOT

Feuillet pour la
diffusion du Moussar

"Ohel Yosef" Novardok Jérusalem
au nom de la première Yechiva de Rabeinou Guerchon Zatsa"l

Elul 5785

PARACHATH CHOFTIM

גליון מספר 375 (559)

DEGUEL HAMOUSSAR DU RAV GUERCHON LIBMANN ZATSA"l

ETRE CONTRAINT AU REPENTIR

Tu institueras des juges et des magistrats dans toutes les villes que l'Eternel ton Dieu te donnera... et ils devront juger le peuple selon la justice (XVI, 18).

Rachi dit : "choftim" sont les juges qui prononcent les sentences, "chotrim" sont ceux qui châtent le peuple selon la décision des juges ; ils appliquent les peines de bastonnade et de ligotage par la verge ou les courroies, jusqu'à ce que l'homme jugé accepte la décision du juge.

Le Sefer Ha'hinouch - **Traité d'Education** — ajoute : le rôle des juges et des magistrats est d'obliger les gens à accomplir les mitsvoth, même contre leur gré, et à les écarter de la mauvaise conduite, afin que les recommandations de la Thora ne soient pas tributaires de la volonté de l'un ou de l'autre.

Certes, dans la vie civile,



les forces de police - les chotrim - sont nécessaires pour faire respecter l'ordre public. De même, les juges - les choftim - ont pour rôle d'instruire le peuple dans le domaine législatif.

Cependant, notre Sidra s'adresse à un peuple d'élite qui n'a entendu la Voix Divine, qui est prêt à respecter le commandement reçu au Mont Sinaï, qui reconnaît la suprématie de l'esprit sur les tentations corporelles ; et* le peuple n'a apparemment pas besoin de choftim tu de chotrim pour être contraint à une bonne conduite, lui en* d'incertitude sur la manière d'accomplir certaine mitsvoth ou de régler les litiges entre voisins, les maîtres» ensei-

SUITE A LA PAGE 2

AINSI FIT LE RAV

Lorsque Rabbi Chimchon Réfaël Hirsh se maria, à l'âge de 23 ans, il reçut de la part de son beau-père une dot très importante. Son beau-père était, en effet, un banquier connu. Rav Hirsh plaça alors l'argent de la dot dans la banque de son beau-père. Ce dernier, en bon Juif observant, proposait des prêts aux clients en utilisant un *Héter Iska*. Il faut savoir qu'à cette époque, la position de Rav de communauté n'était pas particulièrement ce qui s'appelle une rentrée stable et assurée, surtout pour un orthodoxe qui devait subir sans arrêt les attaques des réformés qui alors s'emparaient de la direction des grandes communautés par tous les moyens. La dot qu'il avait reçue était donc une garantie particulièrement importante pour l'avenir. Mais voici qu'un jour, Rav Chimchon Réfaël examina le contrat du *Héter Iska* qu'utilisait son beau-père, et il y trouva un problème halakhique qui posait question sur la validité du contrat. Immédiatement et sans hésiter, il retira tout l'argent qu'il avait placé à la banque et il prit sur lui de n'en tirer aucun profit. Bien évidemment, on lui demanda comment il pouvait dorénavant envisager l'avenir, mais c'était sans connaître la confiance en Hachem qui l'animait, en plus de sa droiture et de sa crainte du ciel. Il s'étonna même de la question et répondit simplement : « Il est pourtant écrit « Les lionceaux sont dépourvus et affamés, mais ceux qui recherchent Hachem ne manquent d'aucun bien » ! Se peut-il que Hachem retirera le bien à ceux qui marchent avec Lui sincèrement ? »

Le Michna Beroura écrit : "au sujet de la coutume de se lever tôt, dès Roch 'Hodech Eloul, c'est parce que **Moché monta sur le mont Sinaï** afin de recevoir les Seconde Tables ; pendant ce temps, ils sonnaient du **Choffar dans le camp** et ils proclamaient que Moché est monté sur le mont, ceci afin qu'ils ne trébuchaient pas encore une fois dans l'idolâtrie, et c'est un moment de miséricorde. **Il nous faut expliquer cela.**"

Le Tour écrit que c'est pour cela qu'a été institué de sonner du **Choffar à Roch 'Hodech Eloul**, et ensuite pendant tout le mois, afin d'amener les Juifs à faire **Techouva**. On entend de cela que, chaque jour, ils annonçaient de nouveau que Moché est monté au Sinaï, et ceci pour qu'ils ne se trompent **pas encore** une fois dans le décompte des jours. Pourtant, s'il ne s'était agi que d'éviter qu'ils trébuchaient à nouveau dans le **calcul du jour** où Moché était censé redescendre, il aurait alors suffi de le proclamer une seule fois, le jour en question. Pour quelle raison rappelaient-ils alors cela chaque jour ?

Dans la prière de la Amida – le Tour écrit : "la quatrième bénédiction est celle de "Ata 'honen", et pourquoi ont-ils institué la bénédiction de la techouva à la suite de celle de l'intelligence ? Voici qu'il est écrit dans le verset "et son cœur comprendra et il reviendra et sera guéri". **Voici que l'intelligence amène à la techouva.** Nous apprenons de cela, **que pour pouvoir faire techouva, il faut d'abord être sage**, il faut de la réflexion et l'intelligence de comprendre et c'est seulement ainsi qu'il est possible de pouvoir faire techouva.

Réfléchir au gain de la mitsva face à sa perte – voir combien la faute endommage, ressentir la longue période durant laquelle la tache de la faute reste – tout cela sont des choses de sagesse et de compréhension qu'il faut **accomplir avant de faire techouva**. Rav Chakh zatsal disait déjà : "la plus grande faute est d'être bête" et de là, être

SUITE A LA PAGE 2

DEGUEL HAMOUSSAR - SUITE

gnent la Loi de D-ieu et les enfants d'isrntfl adoptent les paroles des maîtres, même si ceux-ci disent "de la droite que c'est la gauche ou vice-versa". I «e libre arbitre n'a de sens que lorsque la conduite n'est pu» imposée par la contrainte extérieure. L'accomplissement des mitsvoth n'a de mérite que si on les accepte librement. Dans de telles circonstances, il ne paraît pu» utile de nommer des magistrats dotés d'autorité judiciaire, et il faut comprendre le but de cette mitsva de nommer des choftim et des chotrim.

La Thora veut attirer notre attention sur l'«in-prt»e très forte des exigences corporelles sur les conceptions de l'esprit. D-ieu a créé l'homme et l'a doté de facultés opposées, en lui confiant la mission de faire régner l'esprit sur le corps. Ce n'est pas un combat facile. Même quand l'esprit est persuadé du bien-fondé d'une théorie, le corps l'attire dans le sens opposé, et il arrive que l'esprit en vienne à créer de nouvelles théories nllnt dans le même sens que les exigences corporelles. L'«ligne de démarcation est parfois imperceptible, et l'homme se laisse facilement convaincre par le bien» fondé apparent de nouvelles théories auxquelles tl e»t intéressé. Là commence le danger. On s'imagine que ce que le corps désire, c'est cela la vérité, la science. In ligne de vie à suivre. La vie de corruption devient ninni réglementée et protégée par des lois que l'homme a lui-même instituées pour défendre sa conscience.

C'est pourquoi la Thora ne fait pas confiance à l'homme. Elle lui commande d'instituer, dans son intérêt réel, une équipe judiciaire et une police, qui veillent au respect des principes de la Thora, aident à déceler les passions, à les combattre, et à les dominer afin d'établir le royaume victorieux de l'esprit pur. Le rôle de la police est d'imposer par la contrainte les lois et les valeurs de l'esprit, et de proscrire les théories guidées par les passions naturelles.

Rabbénou Acher — Haroch — nous exhorte dans son traité "les Voies de la Vie" : Blâme avec force le "yetser" qui t'achemine vers les voies de ton cœur. Rabbénou Tarn précise : les pécheurs ne regretteront pas leurs fautes s'ils ne sont pas soumis au blâme. Rabbi Eléazar Ben Dordaya a enfoui sa tête entre ses genoux et a éclaté en sanglots pour se contraindre au repentir. Rabbénou Yona expose : Tout repentir entraîne le pardon, mais l'âme ne recouvrera sa pureté originelle

-SUITE sage est la plus grande mitsva.

Chaque jour, ils sonnaient du choffar et déclaraient : "Moché est monté sur la montagne", cela afin de rappeler et de répéter que le Jour du Jugement se rapproche, **c'est cela la sagesse**. L'homme sage est capable de comprendre où il risque de trébucher, et il sait s'en préserver. **Et peut-être est-ce pour cela que c'est un moment de miséricorde**, car un acte de sagesse amène à la techouva et c'est pour cette raison que cette période est devenue un moment de miséricorde propice à la techouva.

Nous nous trouvons au début de la période des Jours de repentir, **nous sommes obligés de redoubler de sagesse**, et grâce à cela, nous mériterons de faire techouva et cela nous permettra de nous tenir devant Lui au Jour du Jugement.

HASEVIVOT

pensees de moussar

- " La *hichtadloute* n'est pas utile, elle est nécessaire " (*Hovot HaLevavot*)

- " Malheureusement, l'orgueil est fatal à tout progrès spirituel " (Rav Dessler)

- " C'est une grande règle que le seul moyen de comprendre les paroles de Hazal est l'étude du Moussar " (Rabbi Yerou'ham de Mir)

que si elle n'a jamais péché ou si elle s'est laissée "lessiver" tel un vêtement qu'on débarrasse de ses saletés. Lorsque l'homme a commis une faute, il ne suffit pas qu'il demande pardon ; il faut qu'il "se lessive"...

Pourquoi n'est-il pas suffisant de demander pardon ? Il y a une différence fondamentale entre une faute commise dans le domaine social, telle une contravention aux règlements de la circulation, et un péché envers D-ieu. Dans le premier cas, l'homme est puni, il paye une amende ou même mérite la prison. Sa punition met fin à son délit, elle efface sa contravention. Il n'en est pas de même pour les transgressions de la Loi divine. En faisant une avéra — un péché —, en méprisant les lois de D-ieu, l'homme souille son âme, il développe en lui le germe d'autres péchés ; il renforce sa tendance au mal, une véritable métamorphose s'effectue dans l'essence de son être et s'identifie avec le Mal. Même en admettant que le pardon lui soit accordé, qu'en est-il de son âme impure, souillée ? Pour cela, le seul remède eut le "lessivage", la contrainte : il faut extorquer de son cœur les germes du péché.

Le roi David (Psaume 51) ne se contente pas d'implorer D-ieu de lui pardonner, mais il s'exprime ainsi : Lave-moi à grandes eaux de mon iniquité, purifie moi de mon péché. Et plus loin il ajoute : Puisse-dtl me purifier avec l'hysope... Puisse-Tu me laver pour que je sois plus blanc que neige. Et c'est après cela qu'il exprime son aspiration : O D-ieu ! Crée en moi un cœur pur et fais renaître dans mon sein un esprit droit... Rends-moi la pleine joie de Ton secours et soutien moi avec Ton esprit magnanime.

11 ressort de tout cela qu'il est nécessaire que l'homme crée une force contraignante pour veiller à ses faits et gestes, tant envers son prochain qu'en vers l'«leu Il ne doit pas faire confiance à son jugement dirigé par les contingences matérielles quotidiennes. Il n'y a aucune contradiction à affirmer que seul l'«lTct de la contrainte garantit à l'homme l'épanouissement de son libre arbitre.

SOUTENIR LA TORAH

Nous lançons un appel à toutes les personnes bienveillantes, généreuses, et dont l'esprit leur fait aspirer à porter l'Arche de Hachem, afin qu'ils soutiennent par leurs dons le Beith Hamidrach pour l'étude de la Torah "KIBOUTZ AVREKHIM – OHEL YOSSEF" Dont les Avrekhim sont plongés dans l'étude de la Torah en profondeur, et ce avec assiduité, tout en s'investissant dans l'étude du Moussar, selon la voie tracée par les Grands de ce monde et à leur tête le Saba de Novardok zatsal, et son fidèle disciple Rabbénou Guershon Liebman zatsal

Il est possible de mériter de soutenir le mérite de l'étude d'un Avrek pour une journée : 100 Chekels le mérite de l'étude d'un Avrek pour une semaine : 500 Chekels

le mérite de l'étude d'un Avrek pour un mois : 2.000 Chekels

Il est possible de transmettre les dons à l'adresse mentionnée ci-dessous :

Pour un don sécurisé : cliquez ici
Avec la bénédiction de la Torah

Se conjuguer à tous les temps / LE RABBIN MORDÉKHAÏ BISMUTH

CHOFTIM

Le chemin de la Téchouva

« DES JUGES ET DES OFFICIERS TU TE DONNERAS DANS TOUTES TES PORTES QUE HACHEM TON ELOKIM TE DONNE... » DÉVARIM (16 ; 18)

Le mois de Elloul est la période propice à la Téchouva.

En effet, à quelques semaines de Roch Hachana, chacun d'entre nous se doit de faire un bilan personnel sur ses actes et comportements passés, afin d'aborder la nouvelle année sur des bases meilleures. Évidemment, la Téchouva se vit et s'applique au quotidien, et toute l'année ! Mais disons que Eloul est particulièrement propice, parce que nous approchons de notre Jugement.

C'est pour cela qu'il est conseillé de procéder méthodiquement, en passant en revue tous nos actes passés, et surtout, en gardant à l'esprit qu'il n'existe pas de Téchouva Grande Vitesse, car ce serait le meilleur moyen de dérailler.

Notre Paracha, qui se lit en cette période, nous offre une ligne de conduite pour mener à bien notre Téchouva. Elle s'adresse à chacun d'entre nous, du moins Tsadik au plus Tsadik, parce que la Téchouva, c'est le fait de vouloir être meilleur que ce que l'on était hier. Pour cela une introspection est nécessaire afin d'évaluer où nous en sommes. Ce qui nous permettra de gravir les échelons de l'amélioration personnelle et de bonifier notre Avodat Hachem.

Les premiers mots de notre Paracha nous procurent les consignes indispensables à la construction de notre Téchouva. En effet le verset nous dit : « Des juges et des officiers tu te donneras dans toutes tes portes que Hachem ton Elokim te donne... »

Rachi explique que les juges sont ceux qui fixent la loi et les officiers sont ceux qui la font appliquer, en employant divers moyens, voire la force si nécessaire. Lors de notre introspection, nous devons donc nous positionner en tant que juges et officiers pour nous-mêmes. Évidemment nous ne fixons pas la loi, mais nous devons objectivement nous regarder pour estimer si nous l'appliquons comme il se doit. Discerner les bonnes actions des moins bonnes actions, et pour celui qui n'aurait que des bonnes actions, (si cela existe !), chercher à les accomplir d'une façon encore meilleure. Pour parvenir à ce niveau de jugement de soi-même, un élément essentiel est à développer : notre « Yirat chamayim », la

Crainte du Ciel. Et outre cela, savoir que plus cette crainte sera vraie et sincère, plus elle nous permettra de nous juger avec justesse et sévérité.

Si l'on sait et que l'on se rappelle régulièrement qu'il y a un regard constant sur nous, qui fait le compte de nos bonnes et mauvaises actions et détermine en fonction de cela, notre destinée, nos épreuves, notre parnassa, notre santé, notre temps de vie, notre monde futur, etc. Nous avons plus qu'intérêt à commencer à faire notre propre jugement pour avancer, et faire Téchouva avant de nous présenter à Lui.

C'est comme à l'école, au moment de la dictée, chaque faute d'orthographe fait descendre la note, le plus important est la relecture de notre copie, afin de nous assurer que l'on a appliqué toutes les règles de grammaire, avant de la remettre à l'instituteur.

Dans un second temps, après nous être jugés nous-mêmes, nous devons être des officiers pour appliquer les lois. Que cela signifie-t-il ?

Afin de mieux comprendre, prenons l'exemple suivant :

A la suite d'un nombre important d'accidents de la route, causés par des automobilistes au téléphone, le ministère des transports a décidé de promulguer une loi contre ce fléau, afin de réduire et de faire cesser le nombre d'accidents.

Une fois la loi votée, une campagne de publicité est mise en place au travers des différents médias pour en avertir la population. Quelques semaines passent, après un premier bilan, les chiffres n'ont pas bougé, et les automobilistes continuent à parler tout en conduisant.

Cette fois-ci, le ministre décide donc de sanctionner : celui qui transgressera la loi sera pénalisé d'une amende, se verra retirer des points, etc... Une nouvelle campagne est lancée, annonçant évidemment les sanctions qui seront administrées à celui qui enfreindra la loi.

Un deuxième bilan est alors effectué, et à la grande satisfaction de tous, les chiffres ont baissé, les sanctions annoncées ont eu un fort impact de dissuasion sur la conduite des automobilistes.

Encore une fois c'est donc la Yirat Chamayim qui va nous aider, nous dissuader de fauter. Si nous sommes vraiment conscients du risque que l'on encourt en n'appliquant pas les lois de Hachem, les sanctions que nous pourrions subir, dans ce monde-ci ou dans le Monde Futur, nous ne pourrions qu'être empreints de peur et notre conduite ne pourra que s'améliorer. La Téchouva passe donc inévitablement par le développement de notre crainte de Hachem, qui nous permettra d'être juges

et officiers de nos actes propres.

Revenons à présent à notre verset, qui nous explique comment ne pas faiblir et optimiser la Yirat chamayim que l'on a acquise : « Des juges et des officiers tu te donneras dans toutes tes portes que Hachem ton Elokim te donne... » Quelles sont ces portes ?

Le Chla' nous explique que ces portes sont au nombre de sept : deux yeux, deux oreilles, deux narines, une bouche.

Ce sont par ces portes que peut venir la faute, et c'est donc à ces endroits stratégiques qu'intervient la Téchouva, nous invitant à protéger nos « entrées-sorties ».

Préserver notre vue de mauvaises images, fermer nos oreilles et notre bouche au Lachone hara'...

Agir comme un officier pour nous-mêmes et établir des barrières comme trier nos lieux de sorties, nos amis... Nous rapprocher de Hakadosh Baroukh Hou en augmentant nos discussions avec Lui par la prière, nos rencontres avec la Chékchina par la fréquentation des lieux d'étude, etc...

Tels des officiers, comme dit Rachi, nous devons être capables d'employer tous les moyens. Même si les restrictions que nous nous imposons sont pénibles, ce que susurre notre Yetser Hara', nous devons être forts, et agir comme si une gigantesque campagne publicitaire nous remémorait sans cesse les dangers de la faute, nous rappelant ce que nous avons à « perdre » et surtout à gagner en surmontant les épreuves.

Cette Téchouva doit être progressive mais constante, le but est d'avancer et non de tomber. Lorsque l'on reste trop longtemps immobile sur une échelle, on chute. Alors gravissons marche par marche, tout doucement mais sans nous arrêter.

LA QUESTION QUE DE NOMBREUX COMMENTATEURS POSENT À PROPOS DE CE VERSET CONCERNE LE CHANGEMENT DE PERSONNE EFFECTUÉ, DU PLURIEL AU SINGULIER, DANS LES PREMIERS MOTS DU VERSET. EN EFFET, AU DÉBUT NOUS LISONS « VOIS » ET PEU APRÈS : « DEVANT VOUS ». OR EN TOUTE LOGIQUE IL AURAIT DÛ ÊTRE ÉCRIT « VOSUJET DE FAIRE COMME TOUT LE MONDE, DE MANIÈRE GÉNÉRALE. LORSQUE L'ON SE POSE LA QUESTION DE, DES TSADIKIM ET NOUS SERONS BÉNIS SELON LA PROMESSE DIVINE .

UNE GOUTTE DE LUMIÈRE POUR ILLUMINER LA JOURNÉE / PAR LE RABBI YANKEL ABERGEL**PROTÈGE TON BETH HAMIKDACH**

Voyons aujourd'hui un extrait des quelques gouttes de Lumière pour l'Éternité. La paracha de la semaine, nous apporte des éléments sur la force de la téfila.

PROTÉGER SES SENS « Choftim véchotrim titene lekha bekhoh ché'arékha acher Hachem Elokekha notène lekha lichvatekha vechaftou ète ha'am michpate tsedek. » - « Des Juges et des policiers, tu établiras aux portes de toutes tes villes, qu'Hachem Ton D. te donne, selon tes tribus, ils jugeront le peuple avec justice. » Les commentateurs posent une question bien connue : Pourquoi « Titen lekha » - « Tu établiras » est au singulier et non pas au pluriel « vous établirez » ? Le Lévi Éliyahou, au nom du Chlah Hakadoch, dit que c'est en réalité, un message qui s'adresse à chaque Juif, pour lui indiquer comment il doit vivre.

Il doit utiliser les « gardiens » qu'Hachem a placés devant chacun de ses sens, afin de ne pas fauter : les paupières devant ses yeux pour ne pas regarder de choses interdites par la Tora, les dents et les lèvres devant la bouche, pour la préserver de propos médisants, la difficulté est telle que deux moyens sont nécessaires, qu'Hachem nous a parés d'un double rempart, pour ne pas fauter. En donnant un cours à Natanya, où nos cœurs ont été envahis d'une joie intense et infinie, grâce à la lumière de notre Tora, nous avons découvert un nouveau 'hidouch, pour développer cette pensée.

ATTENTION À LA CORRUPTION En fait, devant chaque porte nous devons installer des juges et des policiers. L'homme est porteur de l'étincelle Divine, il peut être un véritable Bet Hamikdach, ainsi qu'il est écrit : « Vous me ferez un sanctuaire et je résiderai en eux » c'est-à-dire dans chaque membre du peuple juif, qui est apte à recevoir en lui la présence Divine.

Pour ce faire, il faut préserver et protéger ses portes, ses sens, pour empêcher le terroriste international qu'est le yetser hara', d'entrer dans notre forteresse, dans notre for intérieur. La paracha poursuit : « Lo tikah' chokhad, ki achokhad yé'aver éné 'hakhamim

Paracha de Choftim : Eloul, le mois où la force de la prière est décuplée. 404 Alchikh Hakadoch vissalef divré tsaddikim. » - « Tu ne recevras pas de corruption, car cette dernière aveugle les yeux des Sages et compromet les paroles des justes. » Les commentateurs disent que ces mots renvoient non seulement aux juges mais également à chaque homme. On parle ici au gardien des portes, en le sommant de ne pas accepter les présents corrupteurs du yetser hara', qui tente, à chaque instant, de s'immiscer en nous, afin de souiller notre Bet Hamikdach.

L'étude de la Tora et du Moussar, nous permet d'être vigilants à chaque instant et de lutter de toutes nos forces pour permettre à Hachem de résider en nous, et être ainsi porteurs de l'infini et de la Lumière pour l'Éternité ! C'est là, notre défi ! Répondre toujours présents aux commandements d'Hachem !

DÉCONNECTER LA VÉRITÉ DE SES CONSÉQUENCES

Nous avons abordé hier une mise en garde contre le yetser hara', qui tente, à chaque instant, de corrompre l'homme, afin de le détourner de la Volonté d'Hachem.

RECONNAÎTRE LA VÉRITÉ Le Rav Ya'acov Adess, grand tsaddik de Jérusalem, explique qu'en fait, le yetser hara' tente de nous destabiliser, en nous achetant avec les passions et les pulsions de ce monde. C'est ce que l'on peut appeler la corruption du mauvais penchant. C'est la raison

pour laquelle, il nous livre un grand secret pour aboutir à la téchouva. Nous voyons souvent des personnes, qui se disent ne pas croire en la Tora, en D., qui rejettent les commandements et les barrières de nos Sages. Au fond d'elles-mêmes, il n'en est rien, elles savent que cela existe, mais elles ne veulent pas l'admettre car pour elles, reconnaître la Vérité, les engagerait à accomplir, ce que cette dernière implique. Ne voulant pas se contraindre, elles préfèrent alors la contester, afin de ne pas se trouver en porte-à-faux. Le Rav explique dans son livre comment s'attacher à Hachem et relate l'histoire, qu'il a vécue un jour.

Il a démontré à un homme réticent, l'importance et le bien-fondé du Chabbat. Au terme de son argumentation, son interlocuteur n'était toujours pas convaincu. Il lui a alors dit : « Puis-je vous poser une dernière question : si je vous disais que le Chabbat consiste à aller à la synagogue entre 11h et 12h le samedi, et ne pas allumer la lumière entre 22h et 23h le vendredi soir, est-ce que vous admettriez l'existence du Chabbat ? » L'homme lui répondit par l'affirmative. « Vous voyez, vous ne voulez pas croire en Chabbat ».

Rav Ya'acov Adess en déduit, que la plupart des personnes disent ne pas croire, parce qu'elles n'ont pas envie de fournir des efforts, pour vivre en phase avec la Vérité. Leurs passions et leurs pulsions les corrompent et les empêchent d'admettre la Vérité.

CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LE YETSER HARA C'est pourquoi le Rav donne un conseil afin de réussir à lutter contre le yetser hara'. Il faut :

→ Déconnecter le « emet », la vérité de ses conséquences → Admettre que l'on est dans l'erreur → Accepter la Vérité → Se dire, que l'on est prêt à s'investir pour arriver à vaincre le yetser hara' et ses subterfuges, pour vivre avec Hachem.

Cette honnêteté nous permettra de découvrir Hachem et de nous attacher à Lui.

LA FOI : QUESTION D'HONNÊTÉTÉ

Revenons une fois encore sur cette notion essentielle de Choftim que nous avons précédemment intitulé : « Déconnecter la vérité des conséquences qu'elle engendre »

PREUVE DE L'EXISTENCE DE DIEU Le Rav El'hanan Wasserman dans son œuvre magistrale : Kobets Maamarim rapporte une histoire du Talmud. Un jour, un homme important agressa Rabbi 'Akiva en lui demandant d'apporter des preuves sur l'existence de D. et sur la création du monde. Ce dernier prit la veste de ce dirigeant des nations et lui demanda : « Qui a créé ton vêtement ? » Il lui répondit : « Le tailleur, bien évidemment ; se pourrait-il que ce vêtement soit tombé du Ciel ? » Rabbi 'Akiva lui dit : « Je ne te crois pas, prouve-le moi ! » « Mais enfin », lui répondit le notable, « le vêtement est la preuve même que le tailleur l'a créé ! » Rabbi 'Akiva, lui dit alors : « Et bien, il en est de même pour la création du monde. Il est infini, prouve et témoigne que le Créateur l'a créé de toutes pièces. Si déjà un vêtement aussi simple que le tien n'a pas pu se créer de lui-même, que dire de ce monde si complexe ! » Le notable ne se rendit pas à l'évidence. Comment est-ce possible qu'un homme « supposé être intelligent », comprenne qu'un vêtement est créé de toutes pièces par un homme, et ne fasse pas l'analogie avec la Création du monde, qui n'existe que par la Volonté d'Hachem ? Dans les Psaumes, David Hamelekh prône : « Hachamaïm messaperim kevod Kel, ouma'assé yadav maguid harakia' ». - « Le Ciel raconte la gloire de l'Éternel, (attestant qu'Il l'a créé) et l'oeuvre de ses mains est comptée par le firmament. »

יוצא לאור ע"י קיבוץ אברכים – "אוהל יוסף" - נוברדרוק

בית המדרש "בית מרים גיטל" מעלות דפנה 117 ירושלים

טל: 0533199720 דוא"ל: Ohelyosef1@gmail.com